



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 37756

### Texte de la question

M. Olivier Carré souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des sciences économiques et sociales. Dans le cadre de la réforme des lycées, il semblerait que cette matière très importante car elle concerne environ 30 % des bacheliers de la voie générale, ne se trouve plus dans le tronc commun de seconde. Les enseignants s'étonnent donc de la création d'un module semestriel d'enseignement complémentaire pour les sciences économiques et sociales et font part de leurs inquiétudes quant à l'avenir de cet enseignement au lycée et aux conséquences pour la filière ES. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour réaffirmer et préserver cet enseignement fondamental.

### Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à M. Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en terme de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. M. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Carré](#)

**Circonscription :** Loiret (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37756

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale  
**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 décembre 2008, page 10832

**Réponse publiée le** : 12 mai 2009, page 4631